

BORDEAUX – BILBAO RACE

23 - 24 JUIN 2011

***Ouverte
Aux monocoques Jaugés IRC et HN
Aux multicoque jaugés Multi 2000
Epreuve inscrite au Challenge Atlantique UNCL***

Avis de Course

1.- ORGANISATION, LIEU ET DATE

La régata Bordeaux –Bilbao est organisée par le Cercle Nautique du Verdon (CNV) et le Real Club Marítimo del Abra-Real Sporting Club (RCMA-RSC).

Cette épreuve aura lieu dans le Golfe de Gascogne entre Le Verdon (France) et Getxo (Espagne), du 23 au 24 Juin 2011.

Le suivi technique de cette épreuve est assuré par la Ligue d'Aquitaine de voile, porteuse du projet.

Elle bénéficie du soutien de la Mairie de Bordeaux, de la Chambre de Commerce de Bordeaux, de l'Office du Tourisme de la ville de Bordeaux, de la Région Aquitaine, de la Mairie de Bilbao, du Gouvernement Basque et de la Chambre de Commerce de Bilbao.

2.- REGLES

- a) Les règles de course à la voile de l' I.S.A.F. 2009 – 2012,
- b) la jauge IRC,
- c) la jauge HN,
- d) la jauge Multi2000,
- e) les règles de sécurité de l'ISAF, course en catégorie 3 avec radeau de sauvetage, des réglementations spéciales offshore ISAF (RSO).
- f) les instructions de course.

2.1 Pénalités : application RCV 44.1 et 44.2.

2.2 Les instructions de course seront remises après la confirmation de l'inscription. En cas de conflit entre l'Avis de Course et les Instructions de Course, ces dernières prévaudront.

2.3 En cas de conflit de traduction, le texte Français prévaudra.

3.- PUBLICITE

3.1 L'épreuve est réglementée selon réglementation 20 de l'ISAF.

3.2 Tous les participants devront apposer la publicité fournie par l'Organisation, selon réglementation 20.4 de l'ISAF.
Le non respect de cet article pourra entraîner une disqualification.

4.- ADMISSION

4.1

Compte tenu des places disponibles dans les ports d'accueil, seul 40 bateaux pourront participer. Les bateaux acceptés le seront dans l'ordre de réception des formulaires de pré inscription.

4.2

L'épreuve est ouverte aux bateaux d'une LOA minimale de 8,50 mètres

4.3

Les équipages devront être constitués d'au moins trois personnes.

4.4

Le vainqueur absolu de la BORDEAUX - BILBAO RACE ne pourra être qu'un bateau du groupe I

4.5 **GROUPE I.-**

Monocoques habitables munis d'un certificat de jauge IRC 2011.

il y aura quatre classes, découpées de la manière suivante :

Classe 1	TCC supérieur ou égal à 1.060
Classe 2	TCC de 1.020 à 1.059
Classe 3	TCC de 0,980 à 1.019
Classe 4	TCC de 0,940 à 0.979

**Pour constituer une classe, il faut un minimum de 8 bateaux.
Si ce minimum n'est pas atteint, les comités de course pourront grouper les classes.**

4.6 **GROUPE II.-**

Monocoques habitables disposant d'un certificat de jauge HN français valable pour 2011.

Monocoques habitables sans aucun certificat de jauge. Pour ces bateaux sans certificat de jauge le Comité de Jauge leur assignera un groupe HN sur la base du HN France 2011.

Cette attribution ne pourra être motif de demande de réparation.

L'accès au groupe II est limité aux bateaux dont le rating net HN est supérieur ou égal à 16

Il y aura une classe HN.

Le comité de course, en fonction du nombre de bateaux inscrits, pourra faire deux classes.

4.7 **GROUPE III.-**

Multicoques habitables de la jauge multi 2000.

Multi200 valable pour 2011.

- (B) Une police d'Assurance de responsabilité civile par un montant minimal de 1 000 000 Euros valable pour toute la durée de la régata.
- (C) Carte de publicité 2011 pour tout bateau sponsorisé.
- (D) Licence Fédérale 2011 valide **avec certificat médical** pour tous les membres de l'équipage.
- (E) La liste des membres de l'équipage avec les numéros de passeport ou de carte d'identité et le numéro de téléphone d'un contact à terre.

7.- PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

Date	Epreuve	Lieu	horaire
23/06	inscriptions / émargements	Bureau du CNV	08h00 à 10h00
23/06	Briefing	Bureau du CNV	10h00 à 10h15
23/06	Départ Groupes 1 et 2	Le Verdon	11h00
23/06	Départ Groupe 3	Le Verdon	11h15

Le parcours est entre les ports de Port-Médoc (Aquitaine - France) et de Getxo (Vizcaya - Espagne). Il sera précisé dans les Instructions de Course.

8.- CLASSEMENT, SYSTEME DE POINTS

- 8.1 **Groupe I** Il y aura un classement général toutes classes IRC pour déterminer le vainqueur absolu de l'épreuve.
Il y aura un classement pour chaque classe.
- 8.2 **Groupe II** Il y aura un classement général.
Deux classements pourront être calculés en fonction du nombre de bateaux inscrits.
- 8.3 **Groupe III** Il y aura un classement général.
- 8.4 Les classements seront établis par divisions et classes, en temps compensé, selon la règle 506 du RTC.

On utilisera le système de points à minima, règle A4.1 des RCV.

On appliquera **Temps sur distance** **TC = TR - TTB**

9.- MANIFESTATIONS PREVUES et TROPHEES

- 9.1 **Le 19 Juin**, à 21 heures, réception officielle de la course au ponton d'honneur, cocktail dînatoire offert par la ville de Bordeaux
- 9.2 **Le 20 Juin**, En journée, circuit découverte du vignoble du Sauternais, visite puis repas champêtre au Château Guiraud 1^{er} Grand cru de Sauternes, visite des châteaux de Roquetaillade et Cazeneuve.
Transport aller et retour en cars des concurrents.
En soirée, cocktail dans les salons de la Banque Populaire du Sud Ouest

- 9.3 **Le 21 Juin**, En journée, visite guidée de la ville de Bordeaux sous la forme d'un rallye. En soirée, réception officielle avec dîner de gala offert par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux au palais de la bourse.
- 9.4 **Le 24 Juin**, Le bar et le restaurant du Real Club Maritimo del Abra-Real Sporting Club resteront ouverts jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent
- 9.5 **Le 25 Juin**, 10h : Remontée du Rio Nervion jusqu'au musée maritime (environ 1h30 de navigation), visite du Musée Maritime et lunch sur place. Après-midi découverte de Bilbao, dont le Guggenheim (visites guidées). Soirée : Dîner de gala et remise des prix au Guggenheim ou à la Lhondiga.
- 9.6 **Le 26 Juin**, Journée découverte des vignobles de la Rioja et visite de bodegas. Transport aller et retour en cars des concurrents. Retour vers Bilbao aux alentours de 17h.
- 9.7 **Trophées des groupes I, II, III**

Il y aura un trophée pour les trois premiers de chaque groupe et classe.

Il y aura un trophée pour le vainqueur absolu de la régates, qui sera un bateau du groupe I.

Ce trophée sera une réplique, l'original sera remis au club du vainqueur absolu et sera conservé par celui ci durant deux ans.

10.- INSPECTIONS ET CONTRÔLES

Des contrôles des éléments de sécurité pourront être effectués, en conformité avec la catégorie de la régates, les 19 et 23 Juin. Les concurrents devront également se tenir à la disposition de l'organisation à l'arrivée de la régates pour contrôle éventuel.

11 .- INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles au bureau de course du Cercle Nautique du Verdon le dimanche 19 juin 2011, de 08h à 12h et le jeudi 23 juin 2011, de 08h à 10h.

12 .- SECURITE

- 12.1 La régates est inscrite en catégorie 3, avec radeau de sauvetage, des réglementations spéciales offshore ISAF (RSO).
- 12.2 Tous les bateaux participants devront être équipés, au minimum, d'un radiotéléphone, opérant dans la bande VHF marine, avec une puissance de sortie de 25 Watt. Dans le cas d'une antenne de tête de mât, une antenne de rechange doit être prévue. Le radiotéléphone devra être équipé, au minimum, des canaux 9 (156.450 Mhz), 16 (156.800 Mhz) et 77 (156.875 Mhz).
- 12.3 **Canal de course : VHF 77.**
- 12.4 Il est de la responsabilité du propriétaire ou du responsable de s'assurer que son bateau est en conformité avec la législation en vigueur.
- 12.5 Les participants doivent avoir les cartes nautiques correspondantes au parcours. L'organisation recommande la carte SHOM 7426L

- 12.6 **Les participants devront avoir à bord un dispositif d'amarrage composé de**
2 amarres en polyamide de 25 mètres et de 24 mm de diamètre
4 amarres en polyamide de 10 mètres et de 24 mm de diamètre
6 pare battages
Ce dispositif est indispensable pour s'amarrer en toute sécurité au ponton
d'accueil à Bordeaux.

13.- DROITS D'IMAGE

Les droits d'image appartiennent exclusivement au RCMA-RSC et au CN Verdon et. pourront être cédés aux institutions et aux sponsors.

Les participants donnent leur autorisation aux sponsors pour que leur nom et image ou ceux du bateau avec lequel ils participent puissent être utilisés dans un texte quel qu'il soit, pour publication de photos ou vidéo montages par les médias, (y compris presse, publicité en TV ou internet), comme commentaires pour l'édition, l'information ou la publicité. De même, les noms et éléments biographiques des participants pourront être utilisés ou reproduits par quelque moyen que ce soit.

Les participants s'engagent à ne pas réaliser ni permettre aucune reproduction, communication publique, ni distribution des images de l'épreuve sans autorisation du RCMA-RSC ou du CN Verdon.

14 .- RESPONSABILITÉ

- 14.1 Tout participant à l'épreuve le fait à ses propres risques et sous son entière responsabilité.
- 14.2 Le Comité Organisateur, les personnes ou les organismes impliqués dans l'organisation de l'épreuve refusent toute responsabilité pour pertes, avaries qui pourraient survenir à des personnes ou matériels, à terre comme en mer, comme conséquence de la participation à l'épreuve.
- 14.3 L'attention des concurrents est attirée sur la règle fondamentale 4 DECISION DE COURIR, Chapitre 1 des RCV, qui établit :

"La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité"